

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE MARINGES (LOIRE)**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 20 MARS 2026**

N°2026/03.01

L'an deux mil vingt-six et le vingt mars, à 20 heures 00, le conseil municipal de la commune de Maringes, régulièrement convoqué le 16 mars 2026 par Monsieur François DUMONT, maire sortant s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BLANCHON, doyen d'âge.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 14 + 1 pouvoir

Date de convocation : 16/03/2026

**Objet de la délibération: ELECTION DU MAIRE**

**PRÉSENTS:** Mme JEANPIERRE Jacqueline, M. TOINON Alain, M. BLANCHON Jean-Luc, Mme LORNAGE Adeline, Mme CHEVRON Pauline, M. FOURNIER Maxime, Mme GOUTAGNY Marie-Pierre, M. CHARRETIER Romain, Mme VIRLOGEUX Emilie, M. CARRET Christophe, Mme CARTERON Valérie, M. CHARBONNIER Yvon, Mme CHARBONNIER Martine, M. MALIGEAY Fabien.

**EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :** Mme VERNAY Nicole (pouvoir à Mme JEANPIERRE Jacqueline).

**Secrétaire élu :** M. TOINON Alain.

Considérant que le Conseil Municipal élit le maire parmi ses membres au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-4 et L2122-7 ;

Vu les résultats du scrutin relatif à l'élection du maire, tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération ;

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte-tenu des résultats du scrutin, comptabilise :

A l'issue du premier tour de scrutin : - 15 suffrages exprimés pour : Mme Jacqueline JEANPIERRE

Le Conseil Municipal par 15 POUR

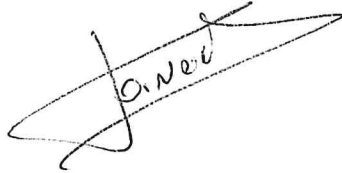
**ELIT** Madame Jacqueline JEANPIERRE en qualité de maire de la commune de Maringes

**INSTALLE** Mme Jacqueline JEANPIERRE en qualité de maire de la commune de Maringes

**AUTORISE** Mme Jacqueline JEANPIERRE à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ont signé au registre le doyen d'âge et le secrétaire de séance.

Le secrétaire de séance,  
M. Alain TOINON

Handwritten signature of M. Alain TOINON in black ink, written over a horizontal line.

Pour copie conforme,  
Le doyen d'âge,  
M. Jean-Luc BLANCHON

Handwritten signature of M. Jean-Luc BLANCHON in black ink, written over a horizontal line.  
Official blue circular stamp of the Municipality of Maringes. The stamp features a central emblem of a building and is surrounded by the text "MAIRIE DE MARINGES" at the top and "42 (LOIRE)" at the bottom, with two small stars on either side.